

REUSSIR À L'EXPORT

PASSE PAR LA CONNAISSANCE DOUANIÈRE



Michèle
PETITGENET

Présidente de l'Association ODASCE

QUE DIRIEZ-VOUS À UNE ENTREPRISE QUI VEUT EXPORTER ?

M.P. : Exporter c'est bien, réussir son opération c'est mieux. Par expérience, je sais qu'on ne peut pas se lancer à l'international sans en connaître les règles. Ce serait comme monter un meuble, sans notice, et s'attendre à ce qu'il soit solide. Votre marchandise traverse deux frontières lorsque vous exportez, la matière douanière doit être maîtrisée.

QU'ENTENDEZ-VOUS PAR MATIÈRE DOUANIÈRE ?

M.P. : Je pense qu'il ne faut pas réduire la douane au seul fait de déclarer à l'instant « T » la marchandise. La matière douanière englobe toutes les règles, les normes, les facilitations applicables à votre produit, il faut anticiper pour ne pas subir. Le catalogue de formation 2017 de l'ODASCE compte 62 stages, c'est vous dire s'il y a matière. Notre association forme les entreprises à la douane, depuis 1975, du débutant à l'expert ; du fondamental au stratégique. Une entreprise qui externalise sa douane reste responsable en cas d'infraction, ne l'oublions pas. Cette connaissance est donc a minima une sécurité et a maxima un atout indéniable de compétitivité.

PEUT-ON RÉELLEMENT ALLIER DOUANE ET COMPÉTITIVITÉ ?

M.P. : On peut et on doit. Soyons clair, en commerce international tout est question de temps et d'argent. Je ne pense pas qu'une entreprise dont les marchandises restent régulièrement bloquées à la frontière me contredira. Anticiper ses flux, les

connaître, les cartographier est un gain de temps précieux. Pour l'argent, c'est simple, soit on en perd par méconnaissance, soit on en gagne en maîtrisant le sujet. Entre Les facilitations que propose la douane et les avantages liés aux accords commerciaux, les opportunités sont multiples ; Encore faut-il les connaître !

QUEL RÔLE JOUE ALORS L'ODASCE AUPRÈS DES ENTREPRISES ?

M.P. : Notre mission est de former et informer les entreprises. La douane évolue en même temps que le monde change. Vous devez, une fois formé, rester vigilant aux changements qui pourraient vous impacter. Pour exemple, la veille réglementaire que nous assurons pour nos adhérents est quasi quotidienne. La place qu'occupe actuellement la douane dans l'entreprise n'est pas adaptée à l'enjeu. La compétence des professionnels est sous-exploitée. Avec le CDU, espérons que le statut d'OEA soit, non seulement, la clef de l'international mais aussi celle du changement de regard sur la douane.

